

(ATTENTION : les liens HTML de sont pas actifs sur le site de la mairie : pour disposer de la version avec liens, veuillez nous contacter ) à l'adresse mail [saintcyrquoise@gmail.com](mailto:saintcyrquoise@gmail.com). Merci D.OLIVIER)

## ✓ Le lancement de la révision du PLU

- Le PLU est, avec le vote du budget chaque année, **l'acte majeur de gestion d'une commune. Outil stratégique**, il engage de façon très concrète l'aménagement, le développement et le cadre de vie pour de longues années.
- Nous avons eu une présentation des **5 grands objectifs** qui seront développés dans le "**Projet d'aménagement et de développement durable**" (PADD). Ce PADD, document essentiel, fera l'objet d'un processus d'élaboration et de concertation qui nous a été détaillé.
- Au stade actuel, les **5 objectifs du PADD** sont exprimés en termes très généraux et nous ne pouvons qu'y souscrire.
- Par nos interventions, tant sur le fond que sur la procédure, nous avons montré que nous serons très actifs sur ce dossier, à la fois vigilants et force de propositions, pour que ce PLU engage résolument la commune dans **la transition écologique** et l'adaptation au **changement climatique**, ou, mieux, la lutte contre celui-ci.
- Nous invitons d'ores et déjà nos concitoyens à nous faire part de leurs commentaires et propositions, et nous les engageons à participer eux-mêmes aux différents canaux d'expression qui sont prévus : 2 réunions publiques, site dédié de concertation... **Notre avenir et celui de nos enfants (et petits enfants) est en jeu.**
- La note accessible par ce [lien](#) expose plus en détail nos conceptions et propositions

## ✓ Concertations : des promesses pour la révision du PLU, mais une pratique défailante

- Comme évoqué plus haut, le maire s'est engagé à mettre en place, pour la révision du PLU, un processus **de concertation** large, et « multi-canal » ou « multi-supports »
- Mais la « philosophie de la concertation » reste encore dans notre commune plus dans les discours que dans les actes.
- Nous en avons eu encore un exemple avec le projet de **schéma de transports « doux »** (vélos, piétons, ...) qui serait intégré dans le PLU. Nous avons appris en commission « Urbanisme » le 13/01 que la mairie a fait réaliser une étude d'un tel schéma par le CAUE (Conseil en architecture et environnement) du Var. Si **nous sommes bien entendu favorables à un tel schéma**, cohérent, dense, continu et bien signalisé, nous regrettons vivement que ni le conseil municipal ni les commissions « Urbanisme », « Vie des quartiers » ou « Développement durable » n'en aient jamais été informés...On nous a répondu que le CAUE avait consulté de nombreuses personnes...mais apparemment pas les associations compétentes.

## ✓ La (mauvaise) articulation entre le conseil de l'agglomération Sud Ste Baume et les conseils municipaux

- Nous avons déjà souligné à de multiples reprises la mauvaise articulation et le manque d'information entre les niveaux communal et intercommunal, pas seulement chez nous. Les parlementaires sont bien conscients du problème et ont voté le 27/12/2019 la loi dite « **Engagement et proximité** » qui introduit diverses dispositions pour améliorer cette situation.
- En particulier, cette loi impose au président de notre agglomération, avant toutes les réunions du conseil communautaire, de diffuser à **tous les conseillers municipaux** des **9 communes** les convocations, les ordres du jour et les notes de synthèse, pour que les conseils municipaux soient mieux informés de ce qui se passe à l'agglomération, qui a récupéré nombre de leurs compétences.
- Or le conseil de l'agglomération s'est déjà réuni **4 fois** depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2020, et **nous n'avons jamais eu aucun document.**
- Nous avons donc écrit au président de l'agglomération pour dénoncer ce **manquement à la loi**, et n'hésiterons pas à en saisir le Préfet.

## ✓ Office de tourisme (OT) : la convention d'objectifs et de moyens liant l'OT et la commune

- La commune a décidé en 2015 de transformer l'OT, auparavant simple association Loi 1901, en Etablissement public local à caractère industriel et commercial (EPIC), administré par un **Comité de direction** présidé par le maire et dans lequel le conseil municipal élit 9 représentants (sur 15 membres).
- **Une convention d'objectifs et de moyens** est établie entre la commune et l'OT ; la convention précédente vient à échéance et il était proposé au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention ; nous **avons approuvé la convention** proposée, mais avec 2 remarques :
- La convention est passée pour une durée de **4 ans**, soit jusqu'au **1<sup>er</sup> trimestre 2024** ; nous pensons qu'il aurait été plus logique d'aligner la durée sur celle du mandat municipal, par exemple en disant qu'elle vient à échéance 6 mois après les prochaines élections municipales ; cela permettrait ainsi à l'équipe municipale qui sera élue en 2026 de définir si elle le souhaite une politique touristique modifiée.
- Enfin, nous estimons que le mot « **élabore** », dans la rédaction des **objectifs fixés à l'OT**, « **L'OT élabore et met en œuvre la politique locale du tourisme** », prête à confusion : c'est au **conseil municipal** d'arrêter cette politique, l'OT ayant un devoir de conseil et de proposition ; nous avons suggéré en vain, comme il y a plusieurs années : « l'OT **propose** ... ».

## ✓ La condamnation du maire et sa déclaration au conseil

- Au début de la réunion du conseil, le maire a prononcé une déclaration relative à sa condamnation par le tribunal correctionnel de Toulon le 18 Janvier, dans le dossier de l'attribution en 2016 des 8 lots de plage en gestion déléguée (DSP)
- Il a indiqué qu'il avait souhaité « **réserver au conseil la primeur de ses réactions** ».
- Nous nous interdisions de polémiquer sur ce sujet, et nous reverterions la protection fonctionnelle.
- Ayant déjà publié un communiqué, nous redisons néanmoins que nous aurions préféré apprendre cette condamnation le Lundi 18 par un message du maire, par correction à l'égard des membres du conseil, plutôt que par Var Matin le lendemain.
- Enfin, le maire ayant dit que « **l'opposition elle-même était représentée dans la commission spécifique DSP** », il nous paraît utile d'apporter dans une note (voir [lien](#)) des précisions sur la procédure et sur nos positions dans ce dossier.